

TROIS
 SERMONS DE
 S. AVGVSTIN, NON
 MOINS DOCTES QVE
 vtilés en ce temps.

*Les deux premiers traitant du nom & deuoir
 du Chrestien, & l'autre est la ne-
 cessité de payer les dismes.*

Auquels il est enseigné que ceux qui adherēt aux
 magies, forceries, superstitions & infe-
 festations diaboliques, pour *vérité* neant
 sont Chrestiens & abusent
 de leur foy.

*Traduits en françois par M. René Benoist, Docteur &
 Lecteur du Roy en Theologie, & Curé de
 S. Eustache à Paris.*

A PARIS,

Chez Iean Poupy, rue S. Iaques
 à la Bible d'or.

M. D. LXXIX.

Avec Priuilege du Roy.



*A Messieurs les Paroissiens de S.
Eustache, à Paris*



Considerant plus attentifue-
ment l'humeur peccant &
maling (& comme ie crains
incurable) de nostre misera-
ble, abhominable, & mal-
heureux temps, il m'est sou-
uenu que nostre bon Dieu,
desireux & soigneux du sa-
lut de tous, taschant par tous moyens de corri-
ger, bien disposer, & sauuer les hommes, non seu-
lement les aduertist en general & en particulier
par les moyens ordinaires, qui sont les sainctes
predications qui leur sont faictes, tant par leurs
Prelats & pasteurs Hierachiques, ou de leur or-
donnance & permission, q̄ par autres, & la propo-
sition des sainctes & diuines escritures, vray &
diuin Thresor de l'Eglise, mais aussi par autres
voyes, non à luy, auquel toutes creatures sont o-
beissantes, & le reconnoissent, ains à nous ex-
traordinaires, comme sont les signes & prodiges,
tant celestes qu'elementaires, quelles sont les ap-
paritions des cometes, les impressions celestes, &
autres signes de sa vengeance future & prochaine,
si euidens qu'aucun, tant soit il negligent de son
salut, & contempteur de l'ouye & leçon de la pa-

role de Dieu ne les peut ignorer , par ce que tous les voyent sensiblement & en parlant vulgairement & populairement : j'ay pense estre de mon deuoir & appartenir à ma charge , proposer le present escript : afin que au present aueuglement plus manifeste & sensible que les palpables tenebres d'Ægypte à l'endroit des mondains & charnels , l'esquels ayant seulement le nom de Chrestien en reuient les œuures & faicts estans vilaines tasches & mal-heureuses souilleures de la Chrestienté, si les reprouez & obtinez inexcusables & plus contempteurs qu'ignorans sinon qu'ils le veulent estre des choses necessaires à leur salut ny profitent , à tout le moins les autres qui sont les fideles & obeissans catholicques les plorant, s'y consolent & cõfirment d'auâtage voyant la conformité de nostre doctrine avec celle des saincts, & doctes Pasteurs Hierarchiques & Canonizez docteurs qui ont esté de tout temps en l'Eglise Catholique, se tenant sur leurs gardes & par la grace de Dieu, qui ne delaisse iamais les humbles & obeissans, euitent les dangers de ces temps derniers predicts par nostre Seigneur Iesus-Christ, & par les Saincts Apostres. Ainsi soit il.



Premier sermon du nom de Chrestien,
par sainct Augustin.

*Ce sermon est le 215. du temps,
au Tome 10.*

IE vous prie (mes freres
treschers) que nous pen-
sions plus attentifuemēt
pourquoy nous sommes
Chrestiens , & portōs la croix de Ie-
sus-Christ en nostre front. Car nous
deuons sçauoir qu'il ne nous suffist
pas que nous auons receu le nom de
Chrestiens, si nous ne faisons les œu-
res Chrestiennes , comme nostre
seigneur mesme a dict en l'Euangi-
le: Que profite il que vous me dictes
Seigneur, Seigneur, & vous ne faiçtes
pas ce que ie dis ? Si tu te dis soldat

de Iesus-Christ, & te signes cōtinuellemēt de la croix de Iesus-Christ, & tu nē donnes pas l'aumosne selon ta puissance, & tu ne veux point auoir charité, & iustice ou chasteté, le nom de chrestieñ ne te pourra en rien profiter. C'est vne grande chose que le signe & la Croix de Iesus-Christ, (& pour ceste cause vne chose grāde & precieuse) doit estre signee d'vn tel signe. Car quel profit vient il de sceller quelque lieu d'vn anneau d'or, & enfermer dedās des pailles pourries? Que sert il de porter le signe de Iesus-christ au frōt & en la bouche, si nous enfermons au dedās en l'ame des crimes, & pechez? Car celuy qui pense mal, qui parle mal, & qui fait mal, s'il ne se veut chāger, & corriger quant il se signe, son peché n'est diminué ny augmenté, car plusieurs allant desfrober ou paillarder, s'ils viē-

nent à chopper, ils se seignent & toutes-fois ilz ne se retirent pas de leur meschante action : & les miserables ne sçauent pas qu'ils enferment plus en eux les diables qu'ils ne les chassent: mais cestuy-là qui par l'ayde de Dieu repousse de foy les vices & pechés, & pareillement s'efforce de péser & faire ce qu'est bõ, il appose iustement le signe de la Croix à sa bouche, par ce qu'il s'efforce de faire les œuures qui meritent le signe de Iesu christ. Et parce qu'il est escrit, Que le Royaume de Dieu n'est pas en la parole mais en la vertu : Et puis que la foy sans les œuures est morte: afin que nous ayons le nom de Chrestié, non pour iugement, mais pour remede; efforçons nous de faire bonnes œuures ce pédant que les remedes sont en nostre puissance, & afin que par l'ayde de Dieu vous puissiez accom

plir telles choses, accorder ceux qui sont en discord, & soyez d'accord vousmesmes: fuyez mēsonge & pariure comme vne mort perpetuelle deuant toutes choses comme il a desia esté dit, donnez l'Aumosne aux pauvres selon vostre puissance: apportez oblations à l'autel auquel est consacré & faict le sacrifice: estant chose vergongneuse que l'homme aisé communie & mange de l'oblation d'autrui. Que ceux qui ont la puissance apportent des cierges ou de l'huyle pour entretenir les lampes. Il faut que vous sçachiez le Symbole, l'oraison Dominicale, & que vous l'appreniez à voz enfans: car ie ne sçay cōment ose se dire chrestien celuy qui ignore ce peu de parolles & sentences qui sont au Symbole & en l'oraison Dominicale. Sçachez que vous estes responsables deuant

nent à chopper, ils se feignent & toutes-fois ilz ne se retirent pas de leur meschante action : & les miserables ne sçauent pas qu'ils enferment plus en eux les diables qu'ils ne les chassent: mais cestuy-là qui par l'ayde de Dieu repousse de soy les vices & pechés, & pareillement s'efforce de péser & faire ce qu'est bõ, il appõse iustement le signe de la Croix à sa bouche, par ce qu'il s'efforce de faire les œuures qui meritent le signe de Iesuchrist. Et parce qu'il est escrit, Que le Royaume de Dieu n'est pas en la parole mais en la vertu : Et puis que la foy sans les œuures est morte: afin que nous ayons le nom de Chrestie, non pour iugement, mais pour remede; efforçons nous de faire bonnes œuures ce pédant que les remedes sont en nostre puissance, & afin que par l'ayde de Dieu vous puissiez accom

mage est en la conscience. Qu'aucun ne s'eniure, qu'aucun en ses cõuiues & banquetz ne contraigne vn autre de boire plus qu'il ne fault, de peur que par ebrieté il ne perde son ame & celle de son prochain. Trouuez vous en vostre Eglise tous les iours des Dimenches. Car si les malheureux Iuifs celebrent leur Sabbats avec vne si grande deuotion que en iceluy ilz ne font aucunes œuures terriennes, combien d'auantage les Chrestiens le iour du Dimenche ne doyent vacquer qu'à Dieu seul, & doyent s'assembler en leur Eglise pour le salut de leur ame? Quāt vous venez à l'Eglise, priez pour voz pechez: ne faictes point de noises, n'efmouuez point de debats, quereles & scandales. Celuy qui venāt à l'Eglise faict telles choses, se blesse là en debattant où il eust peu se guerir en priant. Quand vous serez en l'Egli-

Dieu pour les enfans que vous tenez au baptesme. Pour ceste cause chastiez & corrigez tousiours tant ceux qui sont voz enfans, q̄ ceux que vous auez tenus: à celle fin qu'ils vivent chastement, iustement, & sobrement. Et vous-mesmes viuez tellement, que si voz enfans vous veulent imiter ils ne soyent pas bruslez avec vous au feu, ains qu'ils parviennent ensemble avec vous a la retribution eternelle. Que ceux qui escoutent les causes iugent iustement, & ne prenent point de presens sur l'innocent, par-ce que les presens rendent les cœurs des sages aveuglés, & changent les paroles des iustes, de peur que gagnant de l'argent ils perdēt leur ames. Car aucun n'a vn gain iniuste sans vn iuste dōmage: où est le profit, aussi est là le dōmage: le gain est au coffre, le dō-

corps, afin qu'en iceux soit accomplie l'écriture qui dit : Si quelqu'un est malade, qu'il appelle à luy les prestres de son Eglise, & qu'ils prient sur iceluy, l'oignant d'huile, & l'oraison de la foy sauvera tel malade, & Dieu allagera son mal, & s'il est en pechez ils luy feront pardonner. Voyez, mes freres, q̄ celuy qui estant malade a couru à l'Eglise receura santé en son corps, & pardon de ses pechez. Puis donc que doubles biens peuuent estre trouuez en l'Eglise, pourquoy est-ce que les hōmes miserables taschent à auoir plusieurs maux par les enchâteurs, par les fontaines & arbres, & diaboliques ligatures, par les caracteres, augures, & deuins ou forciers ? Comme nous auons des-ia dit, mes freres, admonestez tousiours voz enfans, & tous ceux de voz familles, qu'ils viuent

se ne vous tenez debout, iazant, ains
escoutez les diuines leçons avec pa-
tience. Car qui voudra iazer & ver-
bosier en l'Eglise, il rendra raison &
pour luy & pour les autres, n'escou-
tât la parole de Dieu luy mesmes, &
empeschant les autres de l'ouyr. Pa-
yez les dismes de voz fruits à voz E-
glises. Cestuy qui a esté orgueilleux
soit humble: Celuy qui estoit adul-
tere soit chaste: celuy qui faisoit cou-
stume de desrober & prendre les
biens d'autruy commence à donner
de son propre bien aux pauures: Ce-
luy qui a esté enuieux soit beneuo-
le: celuy qui a fait iniure demande
bien tost pardon: & que celuy qui a
esté offencé pardonne incontinent.
Toutes-fois & quantes que quelque
maladie suruiendra, que le malade
reçoie le corps & sang de Iesus-
Christ, & reçoie l'Onction en son

des saints: fils estoient venus Chrestiens à l'Eglise, ils s'en retournent Payés de l'Eglise, parce que ceste coustume de baler a esté retenue de l'observation des Payés. Et ie vo' prie de considerer en ce lieu quel est ce Chrestien là lequel venant à l'Eglise pour prier, & mesprisant l'oraison n'a honte de proferer de sa bouche les sacrileges paroles des Payés? Voyez toutesfois (mes freres) s'il est iuste & raisonnable que les chansons luxurieuses (qui sont come le venim du diable) soient proferées de la bouche des Chrestiens où entre le corps de Iesus Christ. Deuant toutes choses, faictes aux autres ce que vous voulez qu'ils vous facent: Et ce que vous voulez ne vous estre faict, ne le faictes à autre. Ce que si vous voulez accomplir vous pouuez deliurer voz ames de tout peché: car mesme celuy qui ne sçait pas les lettres ait en sa memoire ces deux serten

chastement, iustement, & salutaire-
ment. Prouoquez-les à bonnes œu-
ures, non seulement par paroles, mais
aussi par exéples deuant toutes cho-
ses. En quelque lieu que vous soyez,
soit en la maison, ou au chemin, ou
à la table, ou au deuis, que paroles vi-
laines & luxurieuses ne sortét point
de vostre bouche, mais admōnestez
continuellement voz voisins & pro-
chains, qu'ils s'estudient tousiours à
ne dire parole qui ne soit bonne &
honneste, de peur qu'vfant par aduē-
ture de detractions, mal parlant &
dançant les iours des saintes festes, &
proferant chansons luxurieuses &
vilaines de leur langues, de laquelle
ils deussent loüer Dieu, ils s'en bles-
sent eux-mesmes. Car ces hommes
malheureux & miserables, lesquels
n'ont ny crainte ny honte d'exercer
les bals & dances deuant les Eglises

quelques vns qui font & rendent des vœux aux fontaines ou aux arbres, & (comme def-ia il a esté dit) qui cherchent des deuins, forciers, & enchâteurs, & qui appliquent & appoſent à eux, ou à ceux qui leur appartiennent des philacteres diaboliques, ligatures, des caracteres, ou herbes, fueilles, ou ſucs, & jus, reprenant tres-durement leurs ſi grands pechez, dictes le que quiconque fait telles choſes, il perd le Sacrement du Baptesme. Et par-ce que nous auons ouy dire que le Diable a tellement circōuenu quelques hommes & femmes, que le iour du Ieudy les hommes laissent leurs œuures, & les femmes leur laine & ouurage, nous conteſtons deuât Dieu & les ſainctes Anges, que tous ceux qui auront obserué celà, ſ'ils n'amendent & corrigēt vn tel ſacrilege par vne lōgue & du-

ces, lesquelles il doit & peut accomplir par œuures, estant aidé de Dieu. Et iaçoit que ie croye & pèse que ceste malheureuse coustume, laquelle a esté retenue de la prophaine obseruation des Payés ait esté ostée de ces lieux icy, Dieu ainsi l'inspirant par nostre chastiment & reprehension, toutesfois si vous en cognoissez encor quelques vns qui exercēt la tresvilaine turpitude du faon & de la bicherole, chastiez-les si durement qu'ils se repentent d'auoir cōmis vne telle chose. Et si vo^o en cognoissez encor quelques vns qui vsent de clameurs & cris lors que la lune est obscurcie, admōnestez-les aussi, leur remonstrāt cōbien ils pechent grādement quant la lune estāt par l'ordōnāce de Dieu obscurcie en certains tēps, ils ont cōfiāce par vne presōption sacrilege q̄ en criāt ils se deffēdrōt des malefices & sacrileges. Et si vo^o en voyez encor

reusement au Royaume eternal, lequel nous vueille donner-celuy qui vit & regnes és siecles des siecles, avec le Pere & le sainct Esprit. Ainsi soit-il.

Second sermon de sainct Augustin, du nom de Chrestien.

*C'est le 216. du temps,
au Tome 10.*

Resioüissons nous, mes freres tres-chers, & rendons graces à Dieu de ce que nous vous auons trouuez en bõne disposition, ainsi que nous le desirions: & veritablement, mes freres, vn pere iustement & à bon droit se resioüist, trouuant ses enfans sains de corps, & deuots en la crainte de Dieu. Et par-ce que la diuine bonté nous a donné double ioye de vostre & de nostre salut, nous deuõs

re penitence, qu'ou le Diable doit estre brullé, iceux seront cōdamnez au mesme lieu. Car ie ne doute que tels malheureux & miserables, lesquels en l'honneur de Iupiter ne traueillent le Ieudi, n'ayent ny honte ny crainte de traouiller le iour du Dimanche. Pour ceste cause chastiez tres-durement tous ceux que vous trouuerez estre tels. Que fils ne se veulent corriger, ne les permettez parler ny manger avec vous: & fils vous appartiennent ne craignez de les battre, afin que fils ne se soucient du salut de leurs ames, ils craignent à tout le moins la bature & peine du corps. Or, mes freres tres-chers, pensant à vostre mal & danger, ie vous admoneste par vne sollicitude paternelle. Si vous nous escoutez & obeissez volontiers, vous nous apporterez vne ioye, & paruiendrez heu-

Vous deuez sçauoir , mes freres tres-
aymez, que nous iõmmes faits Chre-
stiens , afin que nous pensions touf-
iours au siecle futur , & à la retribu-
tion eternelle , & que nous trauail-
lions plus pour l'ame que pour le
corps, par-ce que nostre chair ne sera
que peu d'annees au mõde, mais no-
stre ame (si nous faisons bien) regne-
ra sãs fin au ciel: mais si (ce que Dieu
ne permette) nous faisons de mau-
uaises œuures , & trauaillons plus
pour la luxure de la chair, que pour
le salut de l'ame, ie crains que quand
les bons Chrestiens seront receuz a-
uec les Anges en la vie eternelle,
nous (ce que n'aduienne) soyons
precipités en la gehenne. Il ne nous
suffit pas, mes freres, d'auoir receu le
nom de Chrestiés si nous ne faisons
les bonnes œuures Chrestiennes. Car
il profite d'estre dict Chrestien, a ce-
stuy

proposer à vostre charité ce qui appartient à l'auancemēt de voz ames. Il faut, mes freres treschers, que de toute nostre intention & force nous nous estudions de chercher & entendre pourquoy nous sommes Chrestiens, & pourquoy nous portons la croix de Iesus-Christ au front. Connoissez donc & entendez, mes freres, que nous ne sōmes pas faits Chrestiens pour auoir seulement soing de ceste vie: car cōme dit l'Apostre, Si nous esperions en Iesus-Christ en ceste vie seulement, nous serions les plus miserables de tous les hommes: car cestuy-là qui ne pentē seulement q̄ de ceste vie, est sēblable aux bestes. Que cerchēt les bestes sinon manger, boire, luxurier, & dormir? Tels sont ceux qui pensent plus de leur chair, que de leur ame: qui aymēt plus gulosité & luxure, q̄ chasteté & iustice.

à l'autel, qui donne aux pauvres selon sa puissance de l'argent ou leur nourriture, qui reçoit les estrangers en sa maison, qui laue les pieds à ses hostes, qui non seulement n'es mouue point de noïses, mais aussi accorde les discordans, qui ayme & honore par vne vraye Charité ses superieurs & parés, qui vit chastemét, & admoneste par paroles, & enseigne par exemples ses enfans & voisins à viure chastement & sobrement. Cestuy-là est bon Chrestien lequel toutesfoys & quantes que les sainctes solennitez viennent pour communier, plus seurement il garde chasteté avec sa propre femme plusieurs iours au parauât, afin qu'il puisse venir à la sainte communion avec vne conscience sincere & seure, ayant le corps chaste, & le cœur monde : lequel tient & garde en sa memoire le Sym-

Ituy là qui ayme chasteté, fuit ebriété, deteste orgueil, & reiecte enuie cōme le venim du diable. Cestuy-là est veritablement Chrestien qui ne desrobe point, qui ne dit point faux tesmoignage, qui ne ment point, qui ne pariure point, qui ne cōmet point adultere, qui vient souuēt à l'Eglise, qui ne gaste point de ses fruiçts q̃ premierement il n'en ait fait oblation à Dieu, qui paye ses dismes to' les ans, qui est aumosnier vers les pauures, qui porte bōne affectiō aux Prestres, qui ayme les hōmes cōme luy-mesmes, & ne pōrte hayne à personne. Et cestuy-là n'est pas seulement Chrestien, mais Iesus-Christ mesmes habite en iceluy qui craint comme le glaiue du Diable les faux poids & les fausses mesures. Cestuy-là est bon Chrestien qui vient volontiers à l'Eglise, qui apporte son offrande

baller & dancier d'aboliquement disant des chansons esquelles sont cōtēnues & proferees paroles vilaines, amoureuses, & luxurieuses. Ceuuy qui est tel ne craint de desrober, de pillarder, de dire faux tesmoignage, de mentir, de pariurer, & faire outes choses mauuaises. Ceux qui sont tels, soyent hommes ou femmes, faisans telles œuures, ne recoyuent le nom de Chrestien, & ne sont baptisez pour remede, ains pour iugement, & s'ils ne font penitence ils periront eternellement. Voyla, mes freres, nous auons monstre quels sont les bons & quels sont les mauuais Chrestiens. Pour ceste cause i'nitez ceux que vous voyez estre bons, & ceux que vous cognoissez estre mauuais ne cessez de les chrestier, reprendre, & corriger, afin que vous puissiez auoir double re-

bole & l'Oraison Dominicale, & les
enseigne à ses fils, filles, & seruiteurs,
afin qu'ils les sçachent fidelement.
Voyla, mes freres, vo' auez ouy quels
sont les bons Chrestieés. Et pour ceste
cause faisons autāt que nous pouuōs
avec l'ayde de Dieu que le nom de
Chrestieé ne soit faux en nous, & que
les sacremens de Iesus-Christ ne re-
coiuent prophanation & iniure en
nous, ains que tousiours nous pen-
sions en nostre cœur & accomplis-
sions de fait les œuures Chrestien-
nes. Car quel est ce Chrestien là le-
quel à grand peine quelque fois viēt
à l'Eglise: & quād il y vient il ne s'ar-
reste pas pour prier pour ses péchez,
mais pour parler d'affaires, ou pour
esmouuoir qlques procès & débats,
& si la cōmodité si trouue il boit ex-
cessifement, & estant enyuré il se
leue cōme phreneticque & fol pour

MEs freres tres-chers, par la bonté & grace de Iesuchrist voicy le tēps proche auq̄l il faut cueillir la moisson, & pour ceste cause remerciant Dieu qui l'a donnée, pensons d'offrir, ou pour mieux dire, de rēdre & payer les dismes. Car Dieu, leq̄l par sa bonté a donné le tout, nous faict cest honneur d'en repeter la disme, nō pas pour son profit, mais pour le nostre. C'est ce qu'il a ainsi promis p̄ sō Prophete, disāt : Portez toute disme en mes greniers, afin qu'il y ait à mager en ma maison, & m'esprouez en cela, dit le Seign̄r, si ie ne vo' ouure les portes du ciel, & ne vo' dōne des fruiçts en toute abondāce. Voila nous auons cōment la reddition des dismes nous profite plus qu'à Dieu, ô hommes fots ! quel mal cōmande Dieu pour n'estre pas obey? car il dit ainsi: Tu ne tarderas point à m'offrir

tribution, ſçavoir eſt de voz bonnes
œuvres, & de leur correction. Que
donc ceux qui ſont chaſtes, ſobres,
humbles, & benigns par la grace &
ayde de Dieu perfeuerent en leurs
bonnes œuvres: mais q̄ ceux qui ſont
de mauuaises œuvres ſe corrigent
bien toſt deuant que leurs ames par-
tent de ce monde, par-ce que ſilz
meurent ſans faire penitence ils ne
vont pas à la vie, mais ils ſont preci-
pitez à la mort. De laquelle peine
nous vueille deliurer noſtre Seign̄r
miſericordieux, lequel vit & regne
Dieu és ſiecles des ſiecles avec le
pere & le ſaint Eſprit. Amen.

Troisiefme Sermon de S. Auguſtin, où il eſt
traicté de la neceſſité & vtilité
de payer les Diſines.

*Ce ſermon eſt le 219. du temps
au Tome 10.*

nourrist est de Dieu, lequel demãde les dismes de ce dequoy tu vis & es entretenu. Paye donc les dismes de la guerre, du traffic, & de tout artifice, nous payons autre chose pour la terre, & rendõs autre chose pour l'usage de ceste vie. Rẽds donq & paye les dismes (ô hõme) par ce q̃ tu as des possessions: Rends parce que tu es né & vis en ce monde : car le Seigñr dit ainsi: Tous donneront rançon pour leurs ames, & lors ils ne tõberont ny en maladie ny en aduersitez. Voila cõment tu as des sainctes escriptures assurances de ton Seigneur, par lesquelles il te promet, que si tu payes tes dismes, non seulement tu recevras abondance de fruits, mais aussi tu auras santé de corps. Il dict d'auantage: tes aires seront remplies de froment, tes presseirs redonderont de vin, & n'auras ny maladies ny aduer-

les premices de ton aire & de tō pres-
soir. Si c'est peché de donner tard,
n'est-ce pas plus mal de ne donner
point? Et de rechef il dit: Honore &
reconnois le Seignr ton Dieu de tes
iustes labours, offre lui des fruiçts de
ta iustice, & tes greniers seront réplis
de fromēt, cōme aussi tes pressoirs re-
gorgerōt de vin Tu ne bailles pour
neāt ce que tu receuras biē-toſt avec
vn grand gain & vsure. Tu demādes
paraduēture à qui profite ce q̄ Dieu
reçoit pour le rendre? Tu demandes
aussi à qui profite ce qui est donné
aux pauures? Si tu crois il te profite:
si tu doutes tu l'as pdu. Les decimes,
mes freres tres-aimez, sont les tributs
des ames indigentes. Rens donc les
tributs aux pauures, offre les obla-
tiōs aux prestres. Que si tu n'as point
de dismes des fruiçts de la terre com-
me a le Laboureur, pense que quel-
conque soit l'industrie & art qui te

tion des pluyes, & que où la gresle
a frappé ou la gelee a cuit ta vendé-
ge. Auare que contes tu ? Les neuf
partyes t'ont esté ostées par-ce que
tu n'as pas voulu donner la disme.
Il est certain que tu n'as pas payé la
disme, & toutesfois Dieu la deman-
de. Car telle est la tresiuste coustume
du Seigneur : que si tu ne luy bailles
la disme tu sois reduict a la disme. Il
est escrit: Le seigneur dit ces choses:
la disme de ton cháp & les premices
de la terre seront avec vous. I'ay veu
q̄ vous m'avez p̄sé tromper, mais la
pillerie sera en vos maisons & en vos
tresors. Tu bailleras au meschant &
impie soldat ce que tu ne veux pas
bailler au prestre. Conuertissez vous
à moy dict le seigneur tout puissant,
affin que ie vous ouure les fenestres
du ciel, & que ie vous enuoye ma be-

fités. Puis donc que payant tes dismes tu peux recepuoir des dons terriens & celestes, pourquoy par auarice te priues tu de double benediction? Escoute d'óc indeuote mortalité, Tu sçays que tout ce que tu prens est à Dieu, & tu ne veux bailler ou mesmes prester au createur de toutes choses de ce qu'est sien & luy appartient. Le Seigneur Dieu n'est point indigent: il ne demande point de recompensé, ains vn hōneur: il ne demãde pas que tu luy bailles riē du tiē: Il te faiçt cest honneur de demãder les premices & dismes des choses que tu tiens de luy, & tu les nies malheureux auaricieux! Que ferois tu si ayant prins pour luy les neuf parties il t'eust l'aissé la dixiesme? Ce que certainement est faiçt en nostre temps quand ta moisson est petite & maigre, par faute de la benedi-

Dieu tout - puissant nous nourrist
benignement, il baille au laboureur
vn tres-ample don pour sa recom-
pense: ne retenant pour foy que la
dixiesme partie nous a tout donné,
Ingrat larron & perfide, ie parle à
toy de la part & auctorité de Dieu:
Voicy l'année est def-ia passée, rends
le salaire à Dieu qui a pleu. Rachete
toy (ô homme) ce pendant que tu
vis, rachete toy ce pendant que tu le
peux faire: rachete toy, ie le te dis, ce
pédant que tu as le pris en tes mains,
rachete toy de peur que la mort au-
tre t'ayant preuenue, tu ne perdes en-
semble la vie & la recompense. Sans
fruiët tu laisses tes biens à ta femme,
laquelle par aduventure aura vn autre
mary. Pour neant & follement (ô
femme) tu laisses celà à ton mary, le-
quel voudroit def-ia auoir vne au-
tre femme: Pour neant tu charges

nediction d'enhault, & que ie ne gaste point les fruiçts de vostre terre, & que la vigne ne languisse point en vostre champ, & lors toutes nations vous diront bien heureux. Dieu est tousiours prest de faire bien, mais la malice des hommes l'empesche, laquelle veult bien que Dieu luy donne toutes choses, mais elle ne veut pas luy offrir ce qu'elle pense posseder. Que seroit-ce si Dieu disoit : l'homme est à moy, car ie l'ay fait, la terre laquelle tu laboures est à moy, la semence que tu y iectes est mienne, les bestes que tu lasses sont mienne, les pluyes, la rosee & les vêts qui soufflét sont miens, & la chaleur du Soleil est mienne. Et comme ainsi soit que tous les Elemens qui font viure soyent miens, toy qui prestes seulement ton trauail ne meritois que la disme, mais par-ce que

son vſage les choſes que Dieu auoit
deleguées aux pauures. Tout hōme
dōc qui deſire eſtre ſauué & recom-
penſé, ou bien auoir la remiſſion de
ſes pechez, qu'il paye la diſme, &
qu'il ſ'efforce de donner l'aumosne
aux pauures des neuf parties qui luy
demeurent, tellement toutesfois que
tout ce que luy reſtera eſtant nour-
ry mediocrement & veſtu rationna-
blement ſoit reſerué au threſor ce-
leſte par l'aumosne des pauures.
Car tout ce que Dieu nous a don-
né plus & outre ce que nous eſt ne-
ceſſaire & de beſoing, il ne nous l'a
pas donné ſpeciallement & particu-
lièrement pour nous, mais il l'a en-
uoyé pour eſtre diſtribué aux autres
par nous: Parquoy ſi nous ne le don-
nons, nous retenons & prenons com-
me par force ce qui appartient à d'au-
tres.

tes parens & amis, car aucun ne te rachetera fidellemēt apres ta mort, parce que tu n'as pas voulu te racheter toy-mesmes en ta vie. Depose dēs à present de ton col le fardeau d'avarice, contemne ceste tres-cruelle maistresse, laquelle ce pendant qu'elle te charge de son ioug tres-dur, elle ne permet que tu prennes le ioug de Iesus-Christ: car comme le ioug d'avarice a accoustumé de deprimer en Enfer, ainsi le ioug de Iesus-Christ a accoustumé d'esleuer au ciel. Or les dismes sont demādées comme choses deuës, & ainsi celuy qui ne les veut payer enuahist les biens d'autruy: Et combien de pauures meurent de faim où il demeure ce pendant qu'il ne paye pas ses dismes il sera trouué coupable d'autant d'homicides deuant le siege iudicial du iuge eternal, par-ce qu'il a reserué à

la raison de la vie éternelle, & autre la desperation de la lasciueté temporelle. On monte à celle là par la vertu: on descend à celle-cy par perdition. Et pour ceste cause, qui veut estre participant des choses diuines, on ne doit point estre compaignon des Idoles. Or cestuy là participe à l'Idole qui enyure son cerueau de vin, qui remplit son ventre de viande, qui se lasse & tourmente en dansant, & qui s'occupe tellement à vilaines & corrompues actions qu'il deuiant libertin & atheiste. Ce que preuoyant le sainct Apostre, il dit ainsi: Quelle alliance ya il de iustice avec iniquité, ou quelle compaignie de la lumiere avec les tenebres, ou quelle participation du fidele avec l'infidele, & quel consentement du temple de Dieu avec les Idoles? Dóc si nous sommes le temple de Dieu, pour-

Increpation, & aspre reprehension des
Calendes de Ianuier.

Sermon 17. de saint Ambroise.



Es freres, ie me plains
grandemēt de quel-
ques vns d'entre vo^s,
i'entēs parler de ceux
là, lesquels ayant ce-
lebré la natiuité du Seigneur avec
nous) se sont par apres addōnez aux
feries coustumes & façons des Gen-
tils, & apres ce grand banquet cele-
ste se sont preparé vn disner de su-
perstitions, tellement qu'ayans esté
auparauāt repeuz & resioüis de sain-
cteté, ils se sont par-apres eniurez de
vanité: ignorans q̄ celuy qui veut re-
gner avec Iesus-christ ne peut se res-
iouir avec le mōde: & q̄ veut trouuer
iustice doit fuir luxure, mōdanité, &
charnalité. Car c'est autre chose que

pos que l'Apostre dict: Vous obseruez les Moys, les Temps, & les Ans: ie crains que pour neant ie n'aye traouillé entre vous: car cestuy-là a obserué & le iour & le Moys, lequel en ces iours icy ne'st venu à l'Eglise solennellement ou n'a ieusné. Cestuy-là à obserué le iour, lequel hier ne vint point par vne profession publique à l'Eglise solennellement, ains alla aux champs & à ses recreations. Donc mes freres, autant que nous pourrons, euitons les festes & solennites des Gentils, tellement que quand ils se resiouissent & font leurs festes, alors nous ieusniõs & soyons sobres: affin qu'ils voyent & entendent que leur resiouissance est condamnee par nostre abstinence. Or nous ne deuons pas euiters seulement les assemblees des Gentils, mais aussi des Iuifs, les deuis & pro-

pourquoy est-ce que la feste des Idoles est celebrée au temple de Dieu ? Pourquoi est-ce q̄ où Iesus-Christ habite, qui est abstinence, temperance, & chasteté: gourmandise, yron-gnerie & lasciueté est introduite. Le sauueur dict : Aucun ne peut seruir à deux seignrs, c'est à dire à Dieu & à Mammon. Commét donc pouuez religieusement celebrer l'Epiphanie du seigneur, qui des-ja (entant que en vous est) aués celebré tres-deuotement les Calendes? Car Ianus a esté vn homme qui à basti vne Cité laquelle est appellée Ianiculum, en l'honneur duquel les Calendes de Ianuier ont esté appellees & nommees par les Gentils. D'où il s'en suit, que quiconque celebre les Calendes de Ianuier il peche, par ce qu'il defere & baille le seruice & cult de diuinité à vn homme mort. C'est à ce pro-

*Que tous Chrestiens sont tenus les iours des
Dimanches & festes d'assister à leurs
Messes parochiales.*

P Vis que selon la saincte ordonnance de Dieu, le peuple a des prestres & pasteurs hierarchiques, ses mediateurs & chefs, pour luy donner à leur maniere, sçauoir est ministralemēt, vne influence spirituelle, luy moyennāt la reconciliation & paix avec Dieu, & luy conferant sa grace : comme souuent il est enseigné en la saincte Bible: il ne faut douter que selon le canon, *Vbi pastor, ibi grex, &c.* qu'il ne soit necessaire, que tous qui veulent estre sauuez, & estre de la religion, par le lien de charité, ne doiuent & ne soiēt tenuz se tenir & viure avec leurs pasteurs, leurs mediateurs, leurs ministres & maistres des requestes, quand ils veulent obtenir quelque chose

pos meſmes deſquels eſt vne grande pollution. Car ils ſ'inſinuent artificieusement aux perſonnes: ils penetrent les maiſons: ils entrent és pretoires: ils inquietent & importunent les Iuges & autres perſones publiques, & obtiennent d'auantage que plus ils ſont impudens. Or ce ne leur eſt pas vn mal nouueau, mais inuenteré, & comme originaire: car il y a long temps qu'ils ont perſecuté & condamné par le iugement du preſidēt le Seigneur noſtre ſauueur. L'innocence eſt donc opprimee au pretoire par les Iuifz, le ſecret eſt decelé, la Religion eſt condamnée. Car quand Ieſus-Chriſt eſt occis toute verité & iuſtice eſt condamnée en luy, par ce que luy meſmes eſt l'innocence, la Religion de ſaincteté & le myſtere.

question de l'ame & des choses spirituelles, cōme est de former sa cōscience, de recevoir les sacremens, & faire prieres publiques, le peuple doit chercher, escouter, & suyure son pasteur & propre prestre, & non pas les estrangers, principalement à iceluy pasteur Catholique contraires. S. Iean 10. Hebr. 13. C'est pourquoy tous les canons veulent, que le iour de la feste les paroissiens soient & assistent à leurs Messes parochiales. Voyez le concile de Trente: voyez le sixiesme concile general de Constantinople: voyez tous les statuts des dioceses, *ad parochos: &c.* ce qu'a esté si bien & estroictement obserué, que si quelqu'un eust defaillly vn iour à sa Messe parochiale, il estoit trouué estrange, non seulement des curez, mais aussi des voisins. Et aussi c'est le moyen de remarquer les Catholi-

de Dieu eternal par Iesus-Christ,
l'esprit & grace duquel n'est receuë
hors l'Eglise, c'est à dire sans la con-
jonction & obeissance fidele à leurs
pasteurs hierarchiques. C'est ce
qu'est enseigné en S. Mathieu 18. E-
phese 4. Colocens. 2. Heb. 10. & 13.
S. Luc 10. Deuteronome 17. S. Ma-
thieu 10. Eccles. 7. Apocalyp. 21. & c.
Voilà pourquoy ils sont dictés les
peres, les pasteurs, les ministres & les
prelats & p̄ices du peuple Chrestie:
lequel pour ceste cause leur est bail-
lé en garde par vne diuision & dis-
tributiõ de district d'uefchez pour
les Euesques, & de paroisses pour
les Curez: comme les iurisdicitions
font parties & distribuees en la tem-
poralité, & les regimens en la guerre
temporelle: chacun estant tenu d'o-
beir & recognoistre son chef, sei-
gneur & iuge. Quand donc il est

prieres solennelles, avec sacrifices & professiõ de la vraye foy & religion. OÙ aussi il est bon d'observer qu'en ce lieu là sont enseignées les choses nécessaires & requises pour bien & decentement prier Dieu és Eglises les iours des festes: sçauoir est se purifier, changer ses vestemens & oster toutes choses mondaines & charnelles: cõme aussi il est enseigné, cõmet Dieu eternal & tout puissant prend en sa protection & sauuegarde ceux qui le seruent nõ par acquiêt hypocritement & à leur fantasie, suiuant les adinventions de leurs propres deuotions & desreiglees affections, esquelles ils sont entretenus par l'autorité de quelques hypocrites, lesquels souuent le peuple idiot & libertin lequel desire d'estre trompé, admiré & suiuy, n'estât assez enseigné & discipliné par ses propres pasteurs,

ques d'auec les heretiques. S. Paul reprend ceux qui preuenoient leur Cene. 1. Cor. 11. se separát de la communauté. Ainsi au viel testament il falloit venir au temple de Salomon auec les prestres, pour prier & faire sacrifices & offrandes. Deut. 12. Saul fut repprouué pour auoir fait sacrifice sans son prestre hierarchique Samuël. 1. Roys 13. Cest pourquoy il est escrit, Genese 35. qu'en la loy de nature Dieu tout-puissant, amateur & auteur d'ordre, & hayneur de confusion, commanda à Iacob prestre & doué de la benediction de la primogeniture, de mener toute sa maison & famille (figure de tous les paroissiens, cõme Iacob figuroit aussi les curez & pasteurs hierarchiques) en Bethel, où il s'estoit apparu à luy, & l'autel auoit esté dressé apres l'apparition diuine, pour illecques faire

basse, ou premiere. Penſez y ie vous prie. Voyez le liure dict *Malleus maleficarum*, & l'auctorité plus ferme de l'eſcriture ſaincte, laq̃lle dit, *Non cõmouebitur in aeternum*, qui habitat in Hieruſalem. &c. En-quoy i'aduertis ceux qui voudront eſtre reſolus en ceſte matiere, de ſ'arreſter a l'antiquité.és ſainctes eſcritures,és conciles generaux,& anciens docteurs, & és eſcrits des paſteurs Hierarchiques: & non ſeulement en quelques Meliſtes, leſquels ſouz correction donnent vn peu beaucoup aux couſtumes populaires (ne parlant des couſtumes raiſonnables & Eccleſiaſtiques) & à quelques Priuileges trop amples, leſquels le Pape Gregoire 13. a reuocquez & reduits *ad terminos iuris communis, & ad decreta concilij Tridentini*: comme il appert par la bulle de telle reuocation, imprimee en ceſte ville, tant en Latin, qu'en François.

ains ainsi qu'il luy a pleu ordonner par son saint Eprit en son Eglise: luy, dis-ie qui a plus agreable l'obeissance, que le sacrifice. Dou il est bon de coliger, que le moyé d'citer les sortileges & toutes autres blessures des esprits malins, c'est assister à sa Messe parochiale, dite en sa propre Eglise avec la predicatiõ, procession, l'eauë beniste, pain benist, & semblables solénitez: Car ce sont les moyés que le saint Esprit a ordonnez pour la deffence & remede cõtre toutes especes de sacrilege pour les fideles & obeissans Catholiques, quels ne sont pas ceux qui les iours des festes vont à la Messe ailleurs que en leurs Eglises parochiales, & mesmes en icelles n'escoutent la Messe parochiale dicte vulgairement la grande Messe, ains se contentent d'en ouyr vne petite, dicte vulgairement vne Messe

escrits de ceste matiere, lesquelz Iean Pouppe, libraire demeurant en la rue S. Iaques à l'ẽseigne de la Bible d'or, vous fera en brief veoir pour n'estre encores de present acheués d'imprimer.

F I N.

Fautes à corriger.

Page 2. lig. 21. ny, lisez ains. Page 4. lig. 1. accorder, lisez accordes. Page 17. ligne 9. gaste, lisez gouste. Page 28. lig. 14. autre, lisez amere.

ADVERTISSEMENT.

I'Ay bien voulu vous proposer les sermons comme estans vtils & quasi necessaires en ce temps, à cause des frequētes corruptions tāt des erreurs, que des fables & superstitions, heresies, & magies sont suiues & embrassees, le diable estant inuoqué au lieu de Dieu tout-puissant. Car cōme l'arbrisseau sauuaige auquel la greffe entee est suffoquee & morte, reiecte & ressiōne selon son humeur sauuage & aggreste: ainsi, la foy defaillant, les vanitez & superstitions (nostre suc & qualité naturelle) reuiennent en cours & vsage. Or quelles elles sont & comment il s'en faut donner garde & les euter, il est amplement enseigné és liures

SONNET.

Bien que les cieux voutex, bien que la terre basse
 Ayent est peuplez, chacun d'eux endroit soy
 De diuers habitans, Et que Dieu leur grand Roy
 Leur ayt presque en egal, distribué leur grace.

Toutesfois les demons qui vouloient prendre place
 Au lieu plus excellent tournex en desarray,
 Ont perdu leur degré, Et l'equitable loy
 Du iuste Createur, a puny leur audace:

Ainsi sont demourez garnis d'espris diuers
 Les cieux, le feu, l'air, l'eau, la terre, Et les enfers,
 Et combien que la hault reside le bon Ange.

Maintenant parmy nous en ces terrestres lieux
 Joge l'esprit damné, qu' malueillant se change
 En Ange de lumiere, enforcelant nox yeux.

Mufis sine tempore tempus.

D'AMBOYSE.

Autre sonnet au lecteur sur le contenu de ce discours.

Desire tu, lecteur, de Circe charmeresse
 Euitcr les appas, Et des demons nuitceux
 Les abois importuns. Desire tu songneux
 Décourrir des Deuins la rage piperesse!

Veux tu voir des Sorciers vne idolatre presse
 Rauager çà et là, par tourbillons venteux
 L'ouurage iaunissant du bœuf laborieux:
 Lis ce gentil discours, que cét auteur t'adresse.

Poussé de charité: à fin que toy voyant
 Combien s'est eoulé ce poyson stamboyant
 Sur ce pays François, d'une rare prudence
 Tu t'en puisse garder. Car le dard inhumain
 Istant par toy preneu, te fait moins de nuissance.

J. ASTIENNE. M.

DECLAMATION

CONTRE L'ERREUR EXECRABLE DES MALEFICIERS, SORCIERS, Enchanteurs, Magiciens, Devins, & semblables obſcurateurs des ſuperſtititions : lesquelz pullulent maintenant couuertement en France: à ce que recherche, & punition d'iceux ſoit faiſte, ſur peine de rentrer en plus grands troubles que iamais.

Plus les Articles & Erreurs touchant ceſte matiere condemnez à Paris par la faculté de Theologie : avec une treschreſtiene, & docte Preface faiſte à ceſte cenſure par M. Iehan Gerſon: & les Docteurs de ladiſte faculté

Par F. Pierre Nodé Minime,

L'aduenement d'Antechriſt eſt ſelon l'œuvre de Satan, en toute vertu ſignes & prodiges menſongers, & en toute ſeduction d'iniquité, pour ceux qui penſent.
2. Theſſal. 2.

A P A R I S,

Chez Iean du Carroy Imprimeur, demeurant
ruë ſainct Victor, à l'Image noſtre Dame.

1 5 7 8.

A V E C P R I V I L E G E.

son Docteur celebre & iadis Chancelier de Paris: le quel mecu d'un bon Zele s'estopposé à cest erreur, & par vne voix, & par vn liure intitulé, Des erreurs touchât la Magie, à la fin duquel il a diligement annexé les articles erronees concernans ceste mesme matiere, condamnez par la celebre faculté de Theologie à Paris: la copie desquels vous ay biẽ voulu communiquer en nostre vulgaire sur la fin de ce present traité, comme estant chose tresdigne à vn chacun en ce tẽps cy, de lire, de sçauoir, & de croire. Or voyãts aucuns, que cest diable impieté, par les prealleguez moyens bannie & serclose de nostre France, à fait ce neantmoins iã vne tresgrande brèche pcury rentrer, & qu'elle veult comme par droit postliminaire s'ẽr emparrer de nouueau: ils ont tasché par leurs escrits à empescher vne telle pestilenticuse entree, & iniuste prise de possession, à n'custant d'innocentiable. Mais ce ont ils fait avec vn tel l'agage, que ceux qui sont en ceste nostre France les plus faciles à se laisser piper par telles curiositez, ou qui plus en sont iã entachez, ny entendent rien, & remportent de tels trauaux moins de profit, que tous autres: n'estant ce le iargõ que leur mere, ou la patrie leur a appris, lequel seulement ils entendent. Desirãt d'õc subuenir à cest inconueniẽt: ie n'oy prins ault'cur à traduire en François traitant amplemẽt de ce subiect: mais ie me suis appliqué à tellement descouvrir par nouuelle methode, le poison de ces arts venimeuses, que ie p'usse exciter à vn salubre vcmissement le cœur de ceux qui en auroiẽt iã gousté, à fin qu'ils recourent l'entiere sãtẽ: & à faire entendre à tous autres combien



ADV ERTISSEMENT A V
Lecteur, vtile à ceux qui ont peine à se per-
suader qu'il y a vn Dieu , des diables , des
Sorciens, ou leurs abominables effectts. Et
pourquoy Dieu les permet.



*Combien de temps il y a (amy lecteur)
que cest erreur horrible & detestable,
contre lequel nous declamōs, a prins cours
en noz Gaules, venāt des idolastres E-
gyptiens, & des Perses, qui en dressoient publiques
escolles pour leurs enfans, ou de plus loing: entre plu-
sieurs autheurs ie choisiray un Pline second, homme
tresdocte, non du tout chrestien, ny tout ennemy auſsi
de ceste nostre religion, pour vous le produire à tes-
moin comme des son temps (selon que plusieurs
ont laisse' par escript) l'art de Magie & de
Malefice (l'une se prenāt souuent pour l'autre, en tou-
tes semblables superstitions) estoient en vogue &
praticquēes par les Druides: l'authoriē desquels n'e-
stoit moindre vers les Gaulois, que iadis des Magiciē
en Perse. Mais par la publication de nostre loy chre-
stienne a estē c'est art profane long tēps mise en oubly:
plustost que par les edictts (contre toutesfois ce qu'eſ-
cript le mesme) des Empereurs de Rome. Et puis apres
ce nonobstant remise sus, & trainee iusques au temps
(deux cens ans n'y a pas passē) de Maistre Iean Ger-*

*Alexand.
ab Alex.
lib. 2. Ge-
nial. cap. 25
Plin. lib. 30
hist. Natu-
ral. cab. 1.
Vide Ter-
tul. in Apo-
lo. & Ense-
biū hist. ec-
cles. lib. 3.
cap. 22.
Ieron. lib 1.
comment. in
Dan. cap. 2.
Io. Fran.
Pic. Mir-
rand.
Vide Ioan.
Gers. Tom.
1. De errors
bus cir. art.
Magic,*

La science & la force des hommes, ils ne sçauoient
 moins estimer, sinon qu'ils soient produictz par quel-
 que puissance ou vertu extraordinaire, & (ce semble-
 roit) supernaturelle. Laquelle toutesfois, quelle que el-
 le soit, ne peut estre sans auisement, sans raison ou en-
 tendement comme on decouure par lesdittes siennes
 œuures, 'esquelles ne seroient la pluspart tellemēt ad-
 mirables & faites en telle façon, par tels moiens, en
 telle oportunité & instance de temps: ny mesmes tant
 tost defaites & disparoissantes: tant peu souuent aus-
 si, ou tant de fois mises en lumiere, qu'il plaiſt à ceux
 qui en vsent ^a (au moins si Dieu le permet, que mettōs
 toujours par dessus) s'ils n'estoient aydeZ & pouſſeZ
 par quel que exterieure cause agente, plus viue, plus
 puissante plus agile & intellectuëlle (qu'eux mesmes
 selon leur pur naturel, & que la cōmune nature des
 choses dont ils s'aydent laquelle nature commune à
 to^u ne produict ses œuures qu'en leur saison, & avec
 le cours du tēps: dont est facile outre cē à colliger que
 ne peult estre ceste cause ou puissance vne substance
 corporelle, veu qu'elle ne se peult voir, ny aucunemēt
 atoucher. Partant il reste que ce soit vn esprit qui o-
 pere ainsi ſciemment, inuisiblemēt, subitement, puis-
 ſamment, & admirablement. Cela nous est tresmani-
 feste par la productiō des grenouilles qu'en vn instāt
 les Magiciens de Pharaon firent venir: en la transfi-
 guration de leurs verges en serpens, au faict de ceste
 Pythonisse qui fit apparoir à Saül, le Prophete Samuel
 apres sa mort (ou pluſtost le Diable en son effigie:)
 de celuy qui porta Iesus-Christ en vn instant sur le
 coupet du temple, & sur le ſommet d'une haulte

a August.
 lib. 3. de Tri
 nit. cap. 7.
 & lib. de ci
 uitate dei.

Exod. 7. 8.
 & c.
 1. Reg. 28.
 T. vul. lib.
 de anim. 1.
 Aug. de ci
 uitate dei &
 26. q. 5.
 ca. 1. n. c. m.
 rum.
 Mat. cap. 4.
 Act. c. 16.

est à fuir plus que la presence d'un serpent, telle vilaine infection & des corps & des ames, aux iuges seigneurs & gouverneurs des provinces, quel deuoir ils doiuent faire à en purger, & du tout nettoyer leurs pays & domaines: pour tenir le reste de leurs bons subiects & de leurs troupeaux sains & fideles en bonne santé de corps & d'ame. Ce que i'ay fait, ie vous assure (lecteur debonnaire) non tant de mon propre cerueau qu'avec l'ayde & le tesmoignage de plusieurs graues auteurs, qui ont escript à ce propos les uns des liures entiers & expres, les autres en passant: lesquel's tous sont en si grand nombre & tesmoins de telle authorité, comme ceux qu'ils alleguent, & ceux aussi que ie n'ay pas leu, (ores que ie ne me serue de tous ceux qui ont passé par ma veüe,) que ce luy la ne pourroit m'intenir euitier le nom d'opinistre & urayement heretique qui nieroit desormais qu'il y eust, ou peult auoir des Sorciers, Maleficiers, aS. Thom. Deuins & semblables ou les effectés d'iceux, veu mes^m 4. dist. me l'experience que plusieurs en voyent tous les iours: 24. art. 3. veu d'autre part, & principalement les grands profits qui reuiennēt à la gloire de Dieu, & à nostre salut de croire cela, comme il est aussi tresueritable. Entre lesquels profits, le premier est que cela fait à la cōnoissance de Dieu contre les Atheistes ou grandement esbranlez & enclins à ceste bestiale incredulité, qui ne sont que trop drus semē en ceste terre Française. Car voyans appertement, & entendans tels effectés, qui surpassent le commun cours de nature,

naturel & propriétaire aux Sorciers qui nous
 les font apparoir, ny aux charmes ou autres super-
 stitions desquelles ils v'ent en ces effects. Nous som-
 mes donc d'accord quotelles œuures sortent de la sor-
 ge de quelque fort, sçauant agile & subtil esprit. Il
 fault voir maintenant de quelle condition il est: ce
 qu'on cognoist facilement par ses actions, lesquelles
 estant tresmechantes & faites en mauuaise fin (tant
 de sa part que pour le regard de ceux desquels il s'ay-
 de à les produire, il s'ensuit bien de ce qu'il est ma-
 lin & trespernicieux: car au fruit on conoist l'ar-
 bre. Et ce malin esprit est appelé des Chrestiens &
 payens un Demon, c'est à dire sçauant pour la gran-
 de cognoissance des choses qu'il a, de laquelle usant
 mal pour perdre les autres, cōme il est dāné et perdu,
 les Grecs l'appellent tout en un mot $\chi\alpha\rho\delta\alpha\iota\mu\omega\nu$
 mal'heureux insencé ou mechant sçauāt à cause que
 son sçauoir enflant est sans charité: ou plus commune-
 ment on l'appelle Diable qui signifie calōniateur trō-
 peur ou aduersaire. Mais p'is qu'il est tant malin,
 tant subtil, tant puissant, à quoy tient il qu'il ne
 renuerse sans dessus dessous tout un monde, quand
 il est en sa fureur, à quoy tient il qu'il ne peult nuire
 le plus souuent aux hommes desquels le meurtre,
 & le sang est sa ioye, & principalement aux gens,
 de bien qui sont ses capitaux ennemis. Comment se
 fait que souuent ses œuures soient empeschees ou de-
 struites! Qu'il est deiecté souuentefois des corps qu'il
 possede: de sorte qu'ils ne font plus ce qu'ils faisoient
 au parauant, & souuent ses astuces sont descouuertes
 & rendues ridicules, comme ceux qui s'aydent d'i-

M. M' r'u
 cius in O-
 Et. u. o.

Cypri. lib
 d' Idol. u-
 mit.

L. Et. lib
 2. cap. 15.
 Et sup.

M. Minucius
 ibid. m.

Aug. lib. 9.
 cap. 20. de
 ciuis. Di.

Thodoret.
 in lib. 3.

R. q. 56.
 Et in 12ec.
 J. el. 9.

Cypri. lib. 4.
 C. tra. lib. 11
 post. 1. cr-
 phi. lib.

de abstin.

montaigne: de ceste Pythonisse qui deuinoit & decel
 loit les choses occultes & incongneues de ces larrons
 qui tant subitement de diuers lieux, & tous en un
 coup desroberent les bœufz, Asnes & Chameaux
 de Iob, le feu du Ciel descendant en mesme temps
 sur ses moutons & brebis, dont encore il eust tout à
 coup nouvelles de diuers messagers. Cela mesme se
 voit aussi en ceux qui se rendent inuisibles, ou bien
 representent quelque autre corps pour eux, qui vont
 & reuiennent (nonobstant leur pesanteur naturel-
 le) en un instant de plus de cent lieues, & en rap-
 portent bonnes enseignes: & ceux qui congnoissent
 par nom & face ceux qu'on estime qu'ilz n'ont ia-
 mais veu, pour la longue distance des demeures de
 l'un à l'autre: qui parlent de diuerses langues, &
 les entendent, sans auoir iamais estudié, ny icelles ap-
 prises d'homme viuât, comme sont ceux que nous ap-
 pellons demoniaques ou possedez du Diable: qui sont
 en leur maison, ou en leur lit dormans, & ce pen-
 dant ilz sont veuz (ce semble) en mesme instant,
 ou en leur propre forme, ou en la forme de quelque
 beste en autre lieu. Laquelle beste (qui plus est) si elle
 est atteinte d'aucun coup & blessée, la playe s'en voit,
 & la douleur s'en ressent en leurs corps naturelz.
 Mais qui diroit tous ces cas là estre de la puissance hu-
 maine, ou de la commune nature, mere (apres Dieu)
 de toutes choses? non que i'entēde le Diable authour
 de tout ce (comme reste à conclure) estre seclus hors
 des choses naturelles, c'est à dire creées de Dieu au-
 theur de nature: mais ie veux dire par cela, la force
 & la subtilité dont viennent telles actions, n'estre

Iob. I.
 a S. Iob.
 Chriost. in
 Iob ait fuis
 se demones
 in specie ho-
 minura.

Vltio. Mo-
 litor.

Tract. de
 Lamiis.

Lib. Exor-
 cis. Italisè
 approb.

per f. Bona.
 f. rimeriu
 inquis.

In vita. s.
 Germa.

Orig. hom.
 13. in

Num. lib.
 Cypria. lib.
 de Idolo.
 vanit.

Aug. lib.
 3. de Irim.
 cap. 7.

M. Minu-
 cius in O-
 Stauio.

source de toutes choses, qui toutes sont bonnes, entant que creatures : mais mauvaises aucunes, ou plustost depraüees par la malice & le mauvais usage des hommes meschans, ou Anges rebrouuez. De là encore retirons nous à nostre commodité, que plus courageusement & avec une plus grande diligence nous nous élançons & missions dessous les ailes de nostre Dieu, nous rangeans aussi sous l'enseigne de nostre-dict Capitaine Iesus-Christ, en confessant humblement qu'auons grand besoing de son ayde, d'autant que mieux nous congnoissons par celsdictz effectz sorceliers, nostre-dict ennemy leur chef & auteur de leurs ceures estre puissant, cauteleux, subtil, rusé, tresmaling : & nostre Dieu au contraire tresbon, plus sage, & plus puissant encore qu'iceluy, puis que il nous peult deffendre comme il fait iournellement de ses embusches & impetueux assaux, bridant son pernicious pouuoir quand bon luy semble, dont nous surcroist d'abondant une occasion plus affectée de le aymer, le craindre & reuerer par dessus toute chose, & le regracier de ceste bonne garde qu'il fait de nous entre autres biens que receuons de sa liberalle main. De là mesmes il sensuyt que les meschans conçoient aussi une iuste crainte de ce maling esprit, non seulement en ce monde pour se voir estre par iceluy trompé & seduict, comme sont tous Magiciens, Sorciers, payens infideles, faux chrestiens & heretiques, ou pour se sentir affligez par diuerses maladies corporelles, & pertes de biens, ou illusions & imaginations fantastiques & spirituelles: mais qui pis est, peur d'estre apres la vie de mesmes supplices qu'ice-

S. Aug.

*Clem. Rö.
lib. 4. re-
cor. ad La-
cob.*

*Greg. In
Dialog. lib.
3. lo.*

*Damasc.
lib. 2. cap.
4.*

celuy à vouloir nuire aux autres, ou à faire quelque
 chose admirable? Il fault bien dire qu'alors il est
 empesché par quelque plus grande force, agilité, sa-
 pience, & bonté à luy contraire. Et qui est-ce autre
 chose sinon le tout puissant, le tout sage & tout bõ,
 que toutes nations pour tant barbares qu'elles soïent,
 ne fut ce que pour voir ceste belle voute assuree &
 diapree de tant de claires estoilles, croyent & appel-
 lent Dieu? Voila ce qu'il nous en fault necessairement
 conclure. Et quand à ce qu'aucun trouueroit estran-
 ge & pourroit demander pourquoy donc ce plus fort
 & tout bõ n'empesche tant de maux que fait ce dia-
 ble: ie laisse ce poinct à discuter plus amplement au
 corps de nostre remonstrance pour venir à une autre
 conclusion qu'on en peult tirer de tout ce que dessus
 auons dict assauoir que puis qu'il y a une puissance
 bonne par dessus ceste diabolicque & maligne, il
 fault bien dire qu'elle est unique en superlatif de degré:
 car si elle estoit diuisee, il y auroit ou egalité, ou bien
 minorité de dignité, valeur & excellence. Si l'y a-
 uoit egalité, il n'y auroit vn superlatif de gré, dont
 sourdr'ient une infinité d'inconueniens trop longs à
 examiner: & l'enuie pourroit se loger entre tels é-
 gaux: si minorité le valeur, il y auroit encore plus
 grande occasion d'enuie, & avec indigence & de-
 fectuosité de force, de bonté & sagesse en ceste infe-
 rieur diuinité qui seroit chose fort indecente à telle
 maiesté & ne seroit du tout parfaite ny accomplie.
 Partant il est plus seur de croire qu'il n'y a
 qu'un chef suprême, un Dieu, un Createur, en

a Cice. lib.
 de Respon.
 Arus. 1. de
 regib. 1. Tru-
 scul.

b Article. 5.

Laet. firm.
 lib. 1. c. 3.

Io. Gerf.
To. de art.
erroneis cir.
mag. art.
17.

tuent, ainsi que des biens qu'ils corrompent,
d'autant qu'eux se voilans du manteau de ceste so-
te negation, par eux premierement & à ces fins in-
uentee: nulle recherche, nulle enqueste, ny punition
n'est faite d'iceux. Et pourtant non moins que per-
uers heretiques, & ennemis du bien public,
doivent estre punis tous ceux qui nient chose tant ap-
perte, & qu'un si grand nombre de personnes croyet
& confessent avec si iustes causes, comme l'Eglise
aussi laquelle excommunique tous les Dimanches, ceux
& celles qui traficquent en cest art ou frequentent
sciemment les escoliers d'icelle, ainsi que le tout est
plus amplement prouué au liure de f. Jacques Spre-

F. I. Sprē-
g^r lib. 7.
Maleus M.
lefic.

ger iadis inquisiteur de ceste secte, intitulé Maleus
Maleficarū, authorisé par une bulle expresse du Pa-
pe Innocent dernier & approuuè par la faculté de
Theologie en l'université de Cologne. Lequel liure ie
prie tous ceux qui sont un peu durs & retifs à croi-
re (s'ils sont latins) de lire diligemment sur tous au-
theurs qui ont escrit de ceste matiere, & ils voirōt
choses non moins, vrayes qu'admirables: entre autres
ils conoistrōt par viues raisons, authoritez & exē-
ples, mesmemēt d'autres auteurs que ceux que pro-
duisons, la malice du diable, & de ses ministres, Sor-
ciers ou Sorcieres: comme il s'en fault garder &
preseruer comme il fault les fuir, ne s'ayder d'iceux
en aucune sorte: ains plustost auoir recours aux reme-
des que nous offre l'Eglise en ses Sacremens, ori-
sons exorcismes & semblables choses de deuotion:
comme il les faolt apprehender, emprisonner,

luy tourmenteꝝ, puis qu'ilꝝ l'auront meschamment
ensuyuis & frequenteꝝ en ce monde, dont ilꝝ sont
quelque fois par tel esgard épointonneꝝ & cōtraints
se retirer au plus puissant & meilleur, qui est Dieu.
Voilà amy Lecteur, ce que sert de croire qu'il y a des
Sorciers & Magiciens qui font les œuures que nous
raconte le commun bruit de ceux ou qui par force, ou
qui par ignorance & autrement ont eu quelque ac-
coinctance avec eux: mais plus vrayemēt encore nous
le tenons de ceux qui ont escrit de ceste matiere, les-
quelꝝ estans gens de conscience, d'esprit & de lettres
ont recherché & sondé plus exactement que le vul-
gaire, la verité de ces choses rares & admirables, &
ne peult estre vray-semblable qu'ilꝝ se soient occu-
pez à brouiller leurs cerueaux & leurs papiers de
mensonges, perdant ainsi à leur esciēt le temps qu'ilꝝ
ont tant cher. Doncques quant n'alleguerions autres
raisons que celles cy pourquoy Dieu les permet regner,
& faire vne partie de ce qu'ilꝝ veulent, avecques
tant de maux que chacun s'en esmerueille: elles de-
uroient, ce me semble, suffire pour empescher les plus
meschans qui soient au monde de l'accuser pour ce ou
d'iniustice ou d'impuissance, veu tant de grands biens
cy dessus dictz, qui prouiennent de ceste permission
qu'il leur baille. Car d'autrepart nier tout ce, em-
pesche non seulement la iouissance de tous cesdictz
biens là: mais aussi fait accroistre ces instrumens
d'iniquité, & leur octroye plus grande liberté de se
confier en tout genre de malice, au grand dommage
ce pendant des ames qu'ilꝝ seduisent & gastent de
iour en iour par diuerses façons, & des corps qu'ilꝝ

Or dict le texte dudict Canon mis de mot en François aux lieux qui semblēt faire contre nous, vne multitude innumerable de gens deceu par ceste faulse opinion croient ces choses estre vrayes, & croyant ce, il se desuoient de la droicte foy, Voyla ce qui est porté par ledict texte. Mais il fault entendre qu'au parauāt il faisoit mētion d'aucunes vieilles Sorcieres qui asseuroient que de nuict elles estoient appellées, & transportées au seruice de Diane, faulse Déesse des payens, dont il s'ensuit que ceux qui mettent cela en auant comme ceux qui le croient, errent doublement en la foy. Premierement en ce qu'ils croyēt ceste Diane auoir quel que diuinité, qui est rentrer en l'idolastrie des payens comme dit le texte suiuant, & sont enuelppez en l'erreur des payens quand ils estoient qu'ily a autre diuinité, que celle d'un seul Dieu: Secondement ils faillent en ce qu'ils estimoient que telles vieilles soient pour lors vrayment trāsferées de leur liēt ou logis en autre endroit: car le texte porte que ce n'est que par fantasie & diabolique illusion faite en l'imagination de ces vieilles

Comme les Sorcieres. Quoy disent il fault ce neātmoins entēdre qu'il ne parle que pour lors & pour cest acte ou regard là seulement qui concerne la course mensongere à cheual, ou bien la danse qu'alors lesdites vieilles estiment faire avec ceste Diane. Et ne nie

a Exemp.
de Simon
Magus &
Hermoge
en Abd.
lib. 1 & 4.

pas parce que les Sorciers ou Sorcieres puissent estre trāsportez autrefois, & pour autre chose faire, a par leur maistre le diable, la part ou l'un ou l'autre voudra: veu que mesmes il s'est bien ausy attaqué à nostre Seigneur Iesus Christ pour le porter sur le

faire leurs proces, & les executer. Tous lesquels Voy. l. Ni-
 poinctz & autres concernans ceste matiere estants en d r in firmi
 ce liure là, comme en plusieurs autres, assés ample- car. et de pre
 ment discutez ie me deporté apres la petite remon- cept. de c l.
 strance qui ensuit, d'en escrire plus auant pour n'ou- Io. Gers. de
 urir la porte aussi à ceux qui mal ne & mal nourris errorib. cir-
 & mal conditionnez, seroient contents de scauoir ca. M s.
 moyens de se donner à tous les diables sous esperance Guiller. Pa
 d'auoir d'iceux quelque ayde pour paruenir à leurs ris. delegib.
 ambitieuses, curieuses, coleres, charnelles & sen- Vtric. Mo-
 suelles attaintes qui sont les sources d'où nous des- litor de La-
 coule ce malheureux art. Je ne veux toutesfois mijs. &c.
 oublier à respondre à ceux qui s'aydent en conseil Io. fr.
 & deuis & aucurs possible en preschant d'un canõ Picus Mi-
 qui se commence Episcopi 26. q. 5. pour deffendre leur rand. derer.
 ignorance. & tascher à persuader aux autres de ne prenotio.
 croire ce que mettons avec plusieurs Docteurs & le Io. Calcif-
 commun bruiet, en auant par ceste remonstrance berien. de
 touchant speciallement les choses admirables & e- curial. nu-
 xécrables que disons estre faictes par les Maleficiers gis. Decret.
 Sorciers Magiciens & semblables, ou pour micux 26. q. 1. et
 dire, par le diable se seruant d'eux comme instru- alijs C. de
 mens & ministres. Car ce Canon & autres mal en- Malef. &
 tendus font cõuenir en l'esprit des peu clair voyãs l'er- Mathem.
 reur qn'auõs cy dessus dict grandemēt preiudicier au lib. 9. Pam.
 bien public qui est de ne croire qu'il y a des Sorciers Daneum de
 semblables qui puissent faire ce que porte d'iceux le venef. &
 cõmū bruiet duquel erreur se cause l'aduācemēt en- Sorci. Gar-
 tier et l'asseurāce desdits sorciers & leurs complices. de bien de
hereticque
& censuré.
Expos Cã.
Fpi 26. q.
5.

S. August.
lib. de Spi-
ritu & ani-
ma.

Des trans-
mutations
que semb.ët
faire les sor-
ciers.

est de leur espee & naturel) applique la semence de la chose qu'il veult faire a; paroir au mesme instant qu'elle se doit demõstrer, ou la peult aduãcer par force & subtilité naturelle: que par art l'homme peult faire le mesme comme si la pierre à feu, est appliquee & frapper cõtre le fusil, le feu en sortira à l'instant: ce n'est tout: fois l'homme qui fait ce feu (si faire se p'ed pour cree;) n'est plus que le labiureur, le grain dõt il a cultivé la terre. Mais c'est bien luy qui le fait, c'est à dire le produict en lumiere: lequel feu estoit au parauãt caché & enuelpé au naturel du corps & de la substãce tãt du fusil que de la pierre. Ainsi fait le diable des choses vrays qu'il demonstre deuant nos yeux cõme de nouveau crees, applicuãt l'actiõ avec la vertu ou proprieté passiuue. Que si les choses qu'il fait apparoiſtre ne sõt vr. yes: alors il charme & enforcelle les yeux des spectateurs, qui ne sont saints, et n'õt vne foy ferme & tresuine en Dieu: & tel enchãtemẽt est appellé prestigation de laquelle pouuoit estre deceu Pharaõ voyãt les serps (ce luy sembloit) grenouilles, que ses Magiciẽs representoiet en vn instãt. Ce texte ne nie, en second lieu, absolument aucune chose pouuoir estre faite meilleure ou pire selõ ses qualitez ou accidẽs: car nous voyõs le cõtraire par les medecins et apoticairees qui avec leurs drogues redõt passer, debile sans appetit & du tout malade vn homme sain: ou le guerissent s'il est malade, mais ce s'entẽd de la totalle mutation de la substãce de la chose qui ne peult estre faite ny change en autrẽ substãce meilleure ou pire: ce qui appartient à Dieu seul, & ce vault pour responce aussi au troisiẽme poinct de ce mesme texte qui dict que nulle chose peult

pinacle du temple & au sommet d'une montaigne.
Et lors quant telles translations ce font de telles gēs
ou c'est de nuict le plus souuent: ou si c'est de iour, il
peult esblouyr, ou charmer les yeux de ceux qui
regarderoiēt en hault si le Sorcier ne veult estre veu:
& s'il veult feindre de voler en l'air, comme vn
Simon Magus, & pource desire il d'estre veu, le
diable inuisible peult le porter visiblement. Car ce
diable n'a point de corps par lequel il puisse estre
veu: combien que quelquefois que l'un & l'autre,
Dieu le voulant, soit veu: comme quand cest en-
nemy emporte te'les gens, ou autres peruers comme
eux en corps & ames es enfers luy ayāt lors vn corps
forgé & en l'air figuré ou lineamenté de l'air mes-
mes. Et quant à ce qui s'ensuit audict texte, Quicō-
ques croit aucune creature pouuoir estre faite, ou e-
stre changée en mieux ou pire: ou estre transformée
en autre espeece sinon que par le Createur mesme qui
a fait toutes choses, & par lequel toutes choses sont
faites: sans doubte il est infidèle & pire qu'un payé.

Exip. in
specul. hist.
& inspec.
expl. dist.
4. cap. 51.

Ce ne fait rien contre ce que disons les Sorciers & Ma-
giciens produire deuant noz yeux choses nouvelles,
c'est à dire comme si elles estoient nouuellement créées
telles qu'e sioient les grenouilles des Magiciens de
Pharaon. Car si la chose qu'ils representēt aux yeux
du corps est veritable: nous confessons qu'elle est créée
de Dieu: mais apportée subtilement, & inuisible-
ment par le diable du Sorcier, au lieu où il fait la
creer de nouveau, & la exhibe à la veüe: ou nous
disons que le diable qui connoist les semences des
choses & scait quand elles sont aptes à produire ce qui

Comme les
Sorc. sem-
blent créer
ou produire
choses nou-
uelles.

Cyrl. A-
lex. in euā.
10. lib. 7.
cap. 8.

August.
lib. 3. de
Trin. cap.
10.

sor qui conuersoit avec les bestes, s'estimant tel par
 punition diuine. Des autres mutations qui sont de
 moindre estime que celle là, nous pouuons dire que le
 diable subtilement & inuisiblement oste le corps
 qu'il fainct changer, & tout subitement en met
 un autre en sa place, tel que le Sorcier veut demon-
 strer. Ce qu'aucuns assurent auoir esté fait des vir-
 ges qu'estimoit Pharaon auoir esté changées en serpens
 par ses Magiciens. Que si quelcun s'efforçoit de prou-
 uer telles transmurations auoir esté vrayes, fault
 qu'il estime tels faicts ne consister en la puissance du
 Sorcier ny du diable: mais prouenir de Dieu seul qui
 leur permet, pour seduire les seducteurs & aultres
 causes inconnuës, tel pouuoir quant bon luy semble,
 ainsi comme d'exciter les tonnerres. Il y a au surplus
 encore un autre canon, tiré de S. Augustin, qu'au-
 cuns alleguent contre nous qui est le Canon Non
 obseruetis 26. q. 7. ou pl^o expressément semble il e-
 stre deffendu de croire: à plusieurs obseruations ou su-
 perstitions, aux tempestes & grelles qu'on dit pou-
 uoir estre excitées par art Magicque: à quoy nous res-
 pondons que vrayement il n'y a aucun qui doime croi-
 re c'est à dire desirer, voir, s'adonner, s'affier ou as-
 seurer à cela non plus qu'au diable: lequel toutesfois
 nous croyons bien estre, & auoir quelque puissance.
 Aussi deuons nous croire qu'il y a des Magiciens &
 Sorciers qui peuuent faire cesdittes choses non d'eux
 mesmes: mais par la force de Dieu, quand il le per-
 met à leur dam, & de ceux qui les emploient: au-
 cunes par la puissance du diable, quand elle n'est point
 empeschée d'une plus forte: ou quelquefois par cau-

Cyril. lib.
 7. in Euang.
 10. cap. 8.

Aug. lib.
 10. de Ci-
 uit. cap 16

Expos. can.
 Nō obser-
 uetis 26. q.
 7.

Voyled.
 Aug. lib.
 10. de ciuit.
 c. 16.

estre trās formée en aultre espece, siñõ que par Dieu.
 Ce qui est vray quād à la forme essentielle de ladite
 chose, mais une figure extérieure toutes fois autre que
 sa naturelle, luy peult estre donnée ou par trās mutatiõ
 des qualitez, accidentales en autres dissemblables,
 Dieu le permettant, ou par nouvelle addition de
 qualitez figures ou apparences nouvelles: ou à tout
 le moins s'il n'y a vraye transmutation des dites qua- Clem. Ro.
 litez & figures accidentales, n'y vraye addition lib. 10. re-
 d'autre figure sur la figure naturelle: cela se fait en cognit.
 apparece extérieure par ceste mesme prestigiation, cõ-
 me faisant sembler rouge ce qui est naturellemēt noir:
 grand ce qui est petit: mol, ce qui est dur: beau ce qui
 est laid: ou un hõme auoir la face & figure d'un au- Exempl. a-
 tre: ainsi que lisons Simon le Magicien auoir fait au- pud Vinc.
 pere de S. Clement Romain, que tous excepte saint inspec. na-
 Pierre, prenoient & estimoient estre ledict Simon, ur. lib. 3.
 apres auoir parlè à luy. Dõt il s'ensuit que les trans- cap. 109
 mutations ou pour mieulx dire, transfigurations que Exep de ca-
 font les diables par leurs Sorciers des homes en quel- pra pro Sa-
 que beste, ou d'une en homme, ne sont que selon l'ap- maone occisa
 parence extérieure aux yeux encharmez, & en la Cle. lib 10.
 fantasie de celuy qui se pense estre tel, comme on recog.
 voit en certaines maladies, combien qu'en la partie vide Aug.
 raisonnable il se connoisse possible tousiours homme: de Spiritu
 mais est icelle raison tāt obfusquée & troublée par la et anima
 vehemēte imagination & prestigiation du diable lib.
 qui luy represente ce deuant la fantasie que demeu- Aug. lib.
 rans ses ses troublez & assopis, il fait par l'ayde du de cognit.
 diable, tout ce qui appartient presque à une beste:
 Ainsi que selon aucuns, estoit le Roy Nabuchodono- D. mi. 4.

dont on use en discours est rude & mal limé: la
raison de ce qui est dict en est meilleure. Car elle n'est
point fardée par une ostentation d'eloquence: de la-
qu. le toutes fois ne sommes du tout tant reculés (ce
nous semble) que seroit vn barbare. Qui sera l'édroit
amy lecteur ou mettray fin à ce present aduertissement
à fin que ie ne soys point prolix & ennuyeux, priant
Dieu vous faire la grace de tirer quelque fruit de ce
mien petit labeur à son honneur & gloire.

sonnet de l' Auteurs.

L Asquit te dōnera, (ô ma chetive Frâce,)
Ou vn Iules Cæsar, des Deuins le moc-
queur,

Ou vn Philippe Roy, qui d'vn assure cœur
Le charme méprisa, fait sur sa remembrance

Qui te fera hélas! iouir de la presence
D'vn Constantin le grād, ou d'Henry l'Em-
pereur,

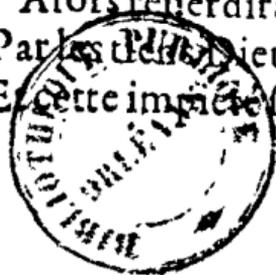
Pour dechasser de toy, la maligne fureur
Du Moimeur & sorcier, qui te tient en
souffrance?

Soit ton bon Roy, H E N R Y, vn Daire
Persien,

Pour chasser, la Pythie, & le Magicien:
Et pour du bateleur chastier la follie.

Alors reuerdira ton beau fleuron doré,
Par les delz dieu sera chastement adoré,
Et cette impiete sera de toy bannye.

F. P. Nodé. M.



F I N.

ses naturelles, lesquelles ce neantmoins nous repro-
 uons avec ledict S. Augustin sans vouloir pourtant
 tellement les nier, que tombions en l'erreur reprou-
 e par la faculté de Theologie de Paris en l'article 17. Or Vide Io.
Gers. To.
1. de erro-
rib. cir..
 voila, amy lecteur, ce qu'auons en partie, à vous ad-
 uertir auant que d'entrer en nostre petit discours afin
 que ne soyeZ detenu par trop grande igno-
 -ance ou ob-
 -stination en l'erreur du simple vulgaire & mesmes
 d'aucuns lettreZ, lesquels pensans estre du deuoir
 d'un bon Chrestien nier les effects des Sorciers &
 Magiciens tombent en une plus grande infidelité,
 & tellement qu'auons demonstré cy dessus. Reste seu-
 -lemēt pour la fin que con-
 -siesieZ que nōobstāt qu'auōs
 donné le tiltre à iceluy discours de Declamatō, qui
 est une forme d'oraison continue, nous l'auons tou-
 -tesfois, sans grand preiudice. distingué par chapitres
 faisant comme certaines statiōs pour vous reposer lors
 que sereZ lassés de lire, & pour cognoistre speciale-
 -nēt le sommaire des principaux poin-
 -ts que traitōs au corps
 de ce liuret, ce qu'ēseigne l'inscriptiō d'un chacū que
 desirōs seulemēt mettre en marge pour n'empescher
 le fil du texte mais pour la commodité de l'impres-
 -siō auōs esté contrains l'incorporer dās ledict texte:
 -aymāt m'eux decliner un peu de la vraye forme d'O-
 -rateur que d'estre veu obscur & enuieux par une
 si longue remonstrance. Laquelle finalement ie prie
 estre de tous acceptée d'aussi bon cœur, qu'e-
 -le est pre-
 -sentée de par nous, à la tuitiō de l'honneur de Dieu, a Minucius
in octauis.
 & pour le salut des ames: estimant vraye & par
 nous en icelle pratiquée la sentēce de cest antique &
 docte Chrestien qui disoit que tant plus le langage,

{ uaise & amere, d'auoir delaisſé ton Seigneur
 & ton Dieu: & que la craincte d'icelluy n'est
 plus logée en toy, dit le Seigneur des armées:
 Ainſi, peuple François, pluſieurs crain-
 gnans plus Dieu que la pluſpart du vulgaire
 meuz non d'vne moins pieuſe affectiō de vo-
 ſtre ſalut, pouroient par ces meſmes raiſons
 vous eueiller du profond ſommeil, ou vous
 eſtes enſeuelis, dormans en vos delices, abus
 & diſſolutions trop a voſtre ayſe, affin de cō-
 ſiderer par vne plus exacte recherche du
 creux de voz conſciences combien vo⁹ a en-
 gendré de miſeres auoir abandonné les ſain-
 ctes ordōnées de noſtre Dieu, & de ſa ſaincte
 Eglise, pour tracer les ſentiers du Diable le
 ſien & noſtre ennemy, par voyes trop ambi-
 tieuſes, auares, & charnelles, & avec vn vol-
 lage eſprit par trop curieux de nouueauté
 d'habis & de meurs, & qui pis eſt de religion.
 Que ſi les maux qui de toutes pars nous preſ-
 ſent ne ſont aſſez pour vous perſuader a de-
 plorer & amender la faulte q'uauez commiſe
 par moiens tant oblicques: leuez (ie vous
 prie) leuez en hault les yeux de voſtre entēde-
 ment & penſez a ceux la que le ciel & la terre
 menacent de nouueau, & qui beaucoup pires
 nous doiuent aduenir, ſi bien toſt par no-
 ſtre amēdemēt, & la prudēce de noſtre Roy,
 & ſes Sgñrs & magiſtrats de ceſte Frāce n'y eſt
 remedié. Car puis qu'ainſi eſt que no⁹ cōuient